



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0746

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programmation pluriannuelle des investissements - Plan de relance - Révision des autorisations de programme au titre de l'année 2009 - Décision modificative

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009**Délibération n° 2009-0746**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Programmation pluriannuelle des investissements - Plan de relance - Révision des autorisations de programme au titre de l'année 2009 - Décision modificative**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du plan de relance gouvernemental, la Communauté urbaine s'est également engagée à maintenir un niveau important de ses dépenses d'investissement en 2009.

Le 6 avril 2009, une convention a été signée entre la Communauté urbaine et la Préfecture du Rhône dans laquelle la Communauté urbaine s'engage à réaliser en 2009 un montant de dépenses d'investissement supérieur à la moyenne des dépenses réalisées de 2004 à 2007.

En contrepartie de cet effort, l'Etat versera à la Communauté urbaine, dès cette année au lieu de 2010, ses droits au fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Ce versement anticipé du FCTVA constitue pour 2009 une ressource d'investissement supplémentaire estimé à 26 M€.

Cette somme sera intégralement injectée dans l'économie locale selon trois critères essentiels :

- la liste des projets devra s'adresser au plus grand nombre d'entreprises,
- les projets devront être réalisables et payables dès 2009,
- les projets seront répartis le plus largement possible sur tout le territoire communautaire.

L'utilisation de la recette supplémentaire 2009 de 26 M€ est alors programmée comme suit :

- voirie : estimation 9 M€
 - . entretien et grosses réparations de voirie (de proximité),
 - . travaux dans les tunnels de l'agglomération ;
- travaux dans le centre d'échanges de Lyon-Perrache : 3 M€
 - . environnement extérieur, travaux sur le bâtiment, équipements en matériels ;
- soutien au logement : estimation 10 M€
 - . mise en œuvre du pass foncier (loi Boutin) pour 300 logements,
 - . soutien aux opérations d'urbanisme en cours,
 - . financement de la reconstruction de logements dans les sites Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) ;

- travaux s'inscrivant dans le Plan climat communautaire : estimation 1,5 M€

- . installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communautaires,
- . travaux destinés aux économies d'énergie (isolation, chaudières) ;

- action foncière : estimation 2,5 M€

- . à destination des entreprises pour maintien des activités économiques dans l'agglomération,
- . à vocation d'habitat social en liaison avec les bailleurs sociaux.

Pour mettre en œuvre ces nouveaux projets à réaliser dès 2009, une révision des autorisations de programme globales (APG) doit être opérée, pour porter la somme autorisée de 450 M€ à 476 M€ ;

La modification du cadrage annuel sur chaque APG est la suivante :

| Libellé de l'autorisation de programme globale | Révision du 12/01/09 (en €) | Proposition de modification (en €) | Nouveau montant de la révision 2009 (en €) |
|---|-----------------------------|------------------------------------|--|
| A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine | 45 000 000 | 2 500 000 | 47 500 000 |
| A2 - Réaliser des grands projets structurants | 60 000 000 | | |
| A3 - Développer le rayonnement international de la métropole | 10 000 000 | | 10 000 000 |
| B1 - Favoriser la mixité | 25 000 000 | | 25 000 000 |
| B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée | 35 000 000 | 10 000 000 | 45 000 000 |
| B3 - Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens | 2 000 000 | | 2 000 000 |
| C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement | 184 000 000 | 8 500 000 | 192 500 000 |
| C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels agricoles | 11 000 000 | | 11 000 000 |
| C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires | 6 000 000 | | 6 000 000 |
| C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme | 54 000 000 | | 54 000 000 |
| C5 - Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre | | 2 000 000 | 2 000 000 |
| D1 - Assurer le bon fonctionnement des services | 18 000 000 | 3 000 000 | 21 000 000 |
| totaux | 450 000 000 | 26 000 000 | 476 000 000 |

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

La révision, pour l'exercice 2009, de chaque autorisation de programme globale en charge nette est modifiée comme suit :

| | |
|--|------------|
| - garder le cap du développement économique | |
| . garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine | 47,500 M€ |
| . réaliser des grands projets structurants | 60,000 M€ |
| . développer le rayonnement international de la métropole | 10,000 M€ |
| - construire une métropole à dimension humaine | |
| . favoriser la mixité | 25,000 M€ |
| . promouvoir une politique du logement équilibrée | 45,000 M€ |
| . construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens | 2,000 M€ |
| - faire de l'environnement un moteur du développement | |
| . développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement | 192,500 M€ |
| . maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles | 11,000 M€ |
| . gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires | 6,000 M€ |
| . gérer le cycle de l'eau sur le long terme | 54,000 M€ |
| . diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre | 2,000 M€ |
| . assurer le bon fonctionnement des services | 21,000 M€ |

soit,

| | |
|---------------------------------------|--------|
| - budget principal : | 429 M€ |
| - budget annexe des eaux : | 13 M€ |
| - budget annexe de l'assainissement : | 34 M€ |

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.